

## Bilan de la politique de recherche sur la santé des abeilles de la Commission Européenne au cours des 30 dernières années

Depuis des dizaines d'années, les apiculteurs font face à un très grand nombre de difficultés concernant leur cheptel et les récoltes de miel qui en résultent. Les causes des troubles des abeilles sont multiples et assez bien identifiées :

- les bouleversements climatiques (l'année apicole qui vient de s'achever en a montré de nombreux exemples)
- les pathogènes et les prédateurs (par exemple, depuis plusieurs années, les frelons *Vespa velutina*)
- les pesticides utilisés principalement en agriculture.

Si les deux premières causes retiennent beaucoup l'attention, c'est, en particulier, parce qu'elles sont les plus visibles et qu'elles ne remettent pas en cause la politique agricole européenne. Malgré l'interdiction des néonicotinoïdes, les abeilles sont toujours exposées à de très nombreux autres pesticides qui peuvent se révéler dangereux, seuls ou en interactions avec d'autres molécules. De plus, il a été démontré scientifiquement que les pesticides utilisés en agriculture peuvent avoir une double action : celle d'être directement toxiques sur les abeilles, et celle d'affaiblir leur immunité, les rendant alors plus sensibles aux pathogènes.

Le fait que les pesticides soient toujours un danger potentiel pour les colonies d'abeilles tient à deux raisons principales : d'une part la toxicité des pesticides sur les abeilles (et les autres organismes non-cibles) n'est pas évaluée de manière satisfaisante avant leur mise sur le marché, et d'autre part, lorsqu'une molécule a été autorisée, son interdiction prend un temps considérable, quand elle aboutit...

Ainsi, il faut rappeler qu'il a fallu **plus de 20 ans** après les premières alertes des apiculteurs français (et d'un très petit nombre de chercheurs également français), pour que la Commission Européenne (CE) décide de les interdire. Ce long délai a bien sûr des raisons politiques et économiques liées en particulier au modèle d'agriculture intensive européen.

La CE présente au moins deux arguments principaux pour ne pas interdire rapidement les molécules toxiques pour les abeilles (domestiques et solitaires) et de nombreuses autres espèces :

- i) ces molécules ont été autorisées dans le respect des règles en vigueur, en particulier pour l'étude de leur toxicité vis-à-vis des abeilles.
- ii) les preuves scientifiques qui démontreraient leur toxicité ne sont pas assez nombreuses pour les interdire rapidement, et plus de recherche est nécessaire.

Ces arguments sont très spécieux, et même parfaitement malhonnêtes.

### 1/ Les questions soulevées par la lenteur de l'interdiction des substances dangereuses

S'il est vrai que les firmes phytosanitaires peuvent prétendre - jusqu'à un certain point - qu'elles respectent les tests de toxicité en vigueur, c'est que ceux-ci ne sont actuellement pas adaptés à leur but initial de protéger les abeilles. En 2012, un avis scientifique de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (EFSA, en anglais), l'a clairement démontré [1]. Suite à cet avis, la CE avait demandé à l'EFSA de rédiger un document-guide proposant des protocoles permettant de mieux protéger les abeilles. Ce document, paru en 2013 [2], a été rejeté par les firmes phytosanitaires arguant que beaucoup trop de pesticides seraient alors interdits, et **il n'a jamais été validé par les États-membres et la CE**. Il a fallu attendre **10 ans de plus** pour que la CE demande à l'EFSA « d'améliorer » le document-guide. La

nouvelle version a été publiée en 2023. De fait, s'il est agréé par les firmes phytosanitaires et validé par la CE, c'est qu'il se révélera être moins protecteur (pour les abeilles domestiques et sauvages) que le précédent.

### 2/ Les questions soulevées par la prétendue absence de preuves scientifiques sur la toxicité des pesticides

i) Si la CE avait vraiment voulu obtenir rapidement des preuves de la toxicité de certains pesticides pour les abeilles, et décider de leur retrait rapide, il lui aurait suffi de financer, en urgence, des recherches sur ce sujet au cours des 30 dernières années, et en particulier sur la mise au point de tests de toxicité fiables et rigoureux.

Mais, sur la cinquantaine de projets financés sur la santé des abeilles de 1994 à 2023, pour une somme totale d'environ **80 millions d'euros** attribués à des consortiums de laboratoires européens, **UN SEUL**, PoshBee [3], a porté, entre autres, sur la question de la toxicité des pesticides pour les abeilles et les bourdons ! Ses résultats, publiés il y a quelques mois, confirment « *que les pesticides, couramment utilisés dans les terres agricoles, nuisent considérablement aux bourdons. Des données provenant de 106 sites répartis dans 8 pays européens montrent que malgré le renforcement des réglementations sur les pesticides, des efforts supplémentaires doivent être déployés* ».

Tout en soulignant l'importance de ce résultat, on se doit de constater qu'il arrive bien tard, et que si la CE avait abordé cette thématique depuis les alertes des apiculteurs et des scientifiques, des progrès dans la protection des abeilles et autres insectes pollinisateurs auraient pu être beaucoup plus rapides.

ii) En particulier, si la CE avait voulu, au cours de toutes ces années, être informée précisément du niveau de contamination des colonies d'abeilles par les pesticides (de manière à réagir rapidement), elle aurait pu financer des suivis de leur état de santé. Hélas, tous les projets qu'elle a financés ont porté uniquement sur la détermination et la quantification des pathogènes présents dans les ruches, et **jamais sur des dosages de pesticides**, y compris dans la vaste étude Epilobee en 2012-2013 (3 millions d'euros), révélant ainsi un étonnant **refus de savoir**, caractéristique de ce que l'on nomme aussi **la science non-faite (ou science de l'ignorance)**.

De plus, même si les pathogènes ont, évidemment, des effets néfastes directs sur les colonies (ce que tout le monde admet), leurs effets négatifs peuvent être potentialisés par la diminution de l'immunité des abeilles due aux pesticides. En conséquence, si l'on prétend vouloir connaître l'ensemble des causes des dépérissements de colonies, en ignorant volontairement un des facteurs potentiellement importants, **les résultats des études ont été biaisés**.

Le scandale n'est pas que des projets aient été financés sur la question des pathogènes qui est, bien sûr, complètement légitime puisqu'ils sont impliqués dans les troubles et les mortalités d'abeilles. Ce qui pose un (gros) **problème éthique et politique**, c'est qu'un des autres facteurs concernés ne l'ai jamais été jusqu'à très récemment. **Que de temps perdu !**

iii) Depuis quelques années, une évolution s'est produite dans le choix des thématiques de recherche financées. Après les nombreux projets sur les agents pathogènes, sont apparus des projets visant à mettre au point des ruches connectées au moyen de différents outils disposés à l'intérieur de celles-ci (par exemple, pour mesurer la température de la ruche, enregistrer les sons des abeilles, etc.) afin d'informer, en temps réel, les apiculteurs de l'état de leurs colonies connectées. Si ces outils peuvent avoir un intérêt pour des chercheurs dans le cas de programmes de recherche académiques (à condition

que leur fiabilité, leur précision et leur durabilité soient prouvées), il paraît illusoire de penser qu'il y ait un intérêt majeur pour les apiculteurs européens (environ 600 000, amateurs et professionnels), à équiper leurs ruches (environ 17 millions). Ne serait-ce que pour des raisons financières. Et pour quelle utilité réelle ? Les ruches connectées sont-elles l'avenir de l'apiculture européenne ? Les principales organisations apicoles européennes ont-elles été consultées au préalable ?

### **3/ De l'importance d'associer des structures apicoles dans les choix de la CE concernant les recherches scientifiques sur les abeilles**

Au cours des 30 dernières années, la CE a donc fait preuve de graves manquements concernant la santé des abeilles, et des réformes devraient être entreprises pour associer les principales sociétés apicoles européennes **i) aux choix des priorités de recherche à financer, et ii) pour qu'elles donnent des avis sur le choix des projets des consortiums candidats** aux financements européens. Ceux-ci étant généralement dotés de plusieurs millions d'euros, il faut donc s'assurer au préalable de leur intérêt réel pour la filière apicole européenne. Par leurs connaissances de la biologie des abeilles et des situations rencontrées sur le terrain, les représentants apicoles chevronnés, connaissent - mieux que quiconque - les besoins réels de connaissances nouvelles. ●

### **Note**

Les projets de recherche sur la santé des abeilles financés par la CE sont décrits, succinctement, sur le site web du CORDIS : <https://cordis.europa.eu/>

Pour accéder aux résumés des projets, il est préférable de connaître le nom du projet, car le site ne permet pas de les trouver facilement uniquement par des mots clés.

### **Références**

[1] lien sur l'Opinion Scientifique de l'EFSA, 2012 : <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2012.2668>

[2] lien sur le Document-Guide de l'EFSA, 2013 : <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.2903/j.efsa.2013.3295>

[3] lien sur un article du projet Poshbee : <https://www.nature.com/articles/s41586-023-06773-3>

Ces documents sont uniquement en anglais.